

Réunion trimestrielle du mardi 15 septembre 2015

La réunion s'est tenue entre 10h et 12h à l'ISHS

(B31, Salle Séminar 7, Niveau +2)

Sont présents : Gilles Lepoint, Krishna Das (Vice-Présiente), Maud Hagelstein, Arnaud D'Argembeau, Fabienne Collette, Fabienne Collette, Julien Hanson, Renaud Vandebosch, Christophe Desmet, Annick Wilmotte, Léa Morvan, Damien Piron, Aurore Motte, Stéphanie Heck, Magali Deleu, Bruno Frère (Président), Gilles Vandewalle (secrétaire), Anne-Marie Habraken

Sont excusés : Johan Michaux, Thomas Hermans

1. Approbation du PV de la réunion trimestrielle du CC FNRS du 9 juin 2015

Le PV est approuvé par l'assemblée.

Bruno Frère rappelle la teneur des lettres envoyées aux autorités de FNRS et de l'ULg (disponibles sur drop box et sur le site du CC_FNRS). Aucune réponse écrite à ces lettres n'a été reçue.

2. Approbation du PV de la réunion sur le statut de permanent FNRS du 13 juillet 2015

Le PV est approuvé par l'assemblée.

3. Compte rendu de la réunion avec le CCS sur les aspects juridiques d'une modification du statut des permanents FNRS au sein de l'ULg.

Pour un rappel des débats au sujet dedit status, voir documents : CCS_20150909 CRS réunion GT Statuts.pdf disponible sur la dropbox et sur le site du CCS.

4. Compte rendu de la réunion avec Rudy Cloots (Vice Recteur à la Recherche) sur la potentielle modification du statut des permanents FNRS au sein de l'ULg.

Voir document : CC_FNRS_20150914_Rencontre RCloots_statut_FNRS.pdf disponible sur dropbox et sur le site du CC_FNRS.

a. Nombre de chercheurs qualifiés pour les années à venir.

Les membres du CC_FNRS s'inquiètent du peu de poste disponibles dans les 10 années à venir. Le nombre de nominations ne pourra pas que très difficilement être augmenté mais la piste de procéder à des nominations anticipées pour accroître le nombre particulièrement tenu de recrutements de CQ dans les 3 années à venir est à l'étude (le vice recteur ne dispose actuellement d'aucune

information sur la possibilité légale et les conséquences financières d'une telle opération).

Voir document : Perspective CQ à ULg SEP15.pdf sur dropbox.

La question est posée de savoir si le « tax-shift » du gouvernement aura un impact sur le financement de la recherche en Belgique.

A ce sujet, Damien Piron va se renseigner. Il cherche également à en savoir davantage sur les taxes et charges sociales payées par le FNRS et par les chercheurs du FNRS.

b. Création d'une cellule d'aide à la préparation de projets européens

Les membres du CC_FNRS ne peuvent que saluer l'initiative que le recteur porte à ce sujet. Une cellule expérimentale a été développée au sein du GIGA et le vice recteur à la recherche espère que l'expérience pourra se généraliser à d'autres secteurs de recherches (même moins « porteur »).

c. Statut des FNRS permanents de l'ULg à 10% comme professeur

- Sous ce nouveau statut les permanent FNRS deviendraient chargé de cours à temps partiel,. Après vérification, en conseil de faculté, 5% des votes sont réservés au Professeur à temps partiel. Ces 5% sont prélevés sur les 26% réservés au personnel scientifique. La proposition du VRR semble donc représenter donc sur ce point un recul par rapport à la situation actuelle puisque dans un grand nombre de facultés cela équivaldrait pour les chercheurs permanents du FNRS d'être moins bien représentés qu'en restant membres du personnel scientifique.

Après vérification également, il apparaît incertain que le fait de devenir Chargé de cours à temps partiel donne droit à une voix pleine (équivalente à une voix de professeur ou chargé de cours à temps plein) lors de l'élection du Recteur. Ceci ne correspond pas à ce qui a été évoqué par le VRR.

Krishna Das fait remarquer que les permanents qui donnent cours ont déjà le titre de Chargés de cours adjoint et questionne la réelle avancée que représenterait la transition vers le statut de Chargés de cours à temps partiel.

- Le problème du quorum est évoqué : donner une voix pleine à tous les permanents FNRS augmenterait sensiblement le nombre de représentants étudiants dans certaines facultés. Or ceux-ci sont peu présents lors des conseils et le quorum n'est jamais atteint.

Anne-Marie Habraken fait remarquer qu'en faculté des sciences appliquées le quorum n'est jamais atteint depuis plusieurs années et les votes sont fait de façon électroniques après les conseils de facultés. En faculté de médecine et en faculté des sciences, il faut presque systématiquement un nouveau conseil pour voter sans quorum. Le problème de quorum mis en avant par certains doyens et le VRR n'est donc pas incontournable et dépend de règlements facultaires qui peuvent être modifiés.

Par ailleurs les DR et MR, qui ont le titre de professeurs, ont une voix pleine aux conseils facultaires, en dehors des 26% réservés aux scientifiques. Il est donc possible d'être permanent FNRS avec une représentativité accrue.

Il est relevé qu'à l'UCL la situation est la suivant : voix pleine pour tous les types d'élection et au sein des conseils facultaire. De plus l'UCL dispose d'un mécanisme de rémunération compensatoire aux chercheurs qui donnent un certain nombre d'heures de cours.

- KD, BF et GV ont envoyé un e-mail au VRR demandant des clarifications sur la proposition de passage à 10% dans le corps enseignant (voir document joint). Aucune réponse écrite n'a été reçue.

- Au regard de tout ce qui est évoqué ici, le CC_FNRS juge que la proposition du VRR, telle qu'elle est comprise sur base d'information incomplète, ne représente pas une avancée pour les FNRS permanents. Le CC_FNRS veut réitérer au VRR la demande d'obtenir une voix pleine aux conseils facultaires et lors de toutes les élections au sein de l'université ainsi qu'un titre honorifique de professeur qui se traduirait par *Professor Associate* en anglais.

- Les discussions font apparaître également qu'il est nécessaire de consulter les FNRS de l'ULg pour faire le point sur leurs revendications. Chaque membre du CC_FNRS doit s'informer auprès des chercheurs qu'ils représentent. Un questionnaire susceptible d'être envoyé par email à tous les chercheurs FNRS à l'Ulg est à l'étude.

- La position du CC_FNRS par rapport au CCS est évoquée. Faisons-nous partie du CCS en tant que groupe de travail ou bien constituons nous un groupe à part entière ? L'assemblée se positionne pour la seconde option et rappelle que les FNRS sont des scientifiques particulier de l'institutions. Ils sont principalement voués à la recherche, ils sont permanents ou temporaires et dépendent de deux pouvoirs organisateurs : l'Université d'accueil et le FNRS.

d. Mandat de jonction

9 à 10 personnes vont bénéficier d'un mandat de jonction à l'ULg. C'est une mesure exceptionnelle au vu de la situation exceptionnelle de 2015 : aucun postes de chercheurs permanents n'a été ouvert. Or les candidats n'ont été prévenus que quelques jours avant le dépôt de leurs dossiers, alors que tout le travail avait été fait.

La mesure « mandat de jonction » est à l'étude et ne sera pas forcément renouvelée.

e. Chargés de recherches

Le VRR est favorable à une division en deux de l'appel CR :

- un CR1 ou Aspirant+, pour 2ans par exemple et réservé aux jeunes docteurs (un ou 2 ans « post-thèse »)
- un CR2 (ou CR tout court), pour les docteurs plus confirmés.

Il compte défendre ce point de vue au conseil d'administration du FNRS.

5. Communications

a. Litige entre 8 chercheurs ULB et le FNRS sur ancienneté et salaire

Lors de son accès au statut de DR, le chercheur permanent FNRS accepte dans son contrat un retrait de l'ancienneté de 8 ans. Ceci est une situation ancienne et bien connue de certains et constitue un problème non seulement pour le calcul des salaires mais aussi pour le calcul des pensions.

Un procès a été lancé par ces chercheurs . Le jugement devrait être rendu en mai 2016 et pourrait constituer une jurisprudence importante pour les autres DR.

NB : 31 décembre 2015 ultime conclusions des demandeurs du FNRS ; le FNRS réplique en mars 2016

La personne qui suit le dossier est Yvan Nottet. Il est conseillé de le contacter pour se joindre ou pas au recours.

Il est décidé d'envoyer un e-mail à tous les DR (et futurs DR) de l'ULg pour les informer du litige. Il est jugé que c'est au DR à s'organiser entre eux pour déterminer la suite à donner. Pour plus d'information, il est possible de contacter Krishna Das et Johan Michaux qui ont suivi le dossier de plus près (JM est un nouveau DR concerné par le contrat problématique du FNRS).

b. Les ressources humaines au FNRS

En continuité avec le point précédent, il est fait remarqué qu'il n'y a pas de service « gestion des ressources humaines » au FNRS et que les barèmes pour les différents contrats sont peu connus.

Normalement toutes les informations sur l'ancienneté et les barèmes doivent être repris sur l'avertissement extrait de rôle annuel.

Il est décidé de demander au FNRS une feuille explicative des barèmes et autres modalités liées au salaire des chercheurs FNRS. Cette feuille serait mise à disposition sur le site du CC_FNRS.

6. PROCHAINE REUNION : Mercredi 9/12 à 12h.